

## **Pièce Jointe n°13**

### **Evaluation des incidences Natura 2000**

*(article 1 du I de l'article R. 414-19 du code de l'environnement)*

**Nota :** Site non soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 :

**Le site est en dehors de toute zone Natura 2000. En conséquence :**

- non concerné par l'article R414-19 29° du Code de l'Environnement (liste nationale des sites soumis à évaluation des incidences Natura 2000).
- non concerné par l'arrêté préfectoral du 18 février 2011 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.
- non concerné par l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2012 fixant la liste prévue au IV de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions, ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 et soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

**→ Une étude simplifiée a été réalisée dans le cadre de ce dossier de demande d'enregistrement pour s'assurer de l'absence d'impact du projet sur les zones Natura 2000 à proximité.**

<b>Trame d'évaluation simplifiée pour les projets (hors manifestations sportives) soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000</b>
--

Cette fiche a vocation à guider les porteurs de projet dans l'analyse préalable des dossiers qui requièrent une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du **R 414-19** du code de l'environnement.

Conformément au **R 414-23** de ce même code, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi par la personne publique responsable d'un document de planification, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un programme, projet ou d'une intervention.

Cette évaluation est **proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation** des habitats et des espèces présents sur le site.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est **susceptible d'avoir des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000**, il devra dans ce cas, se diriger vers une **évaluation plus approfondie** de son dossier et utiliser la trame destinée à cet effet.

Dans tous les cas le dossier doit contenir les pièces listées au R 414-23 du code de l'environnement (rappelées dans ce formulaire), et être **conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires du(des) site(s)**.

**Il est de fortement conseillé au porteur de projet de prendre l'attache de l'animateur ou de l'opérateur (lorsque le DOCOB n'est pas terminé) du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par son projet, afin d'obtenir des informations sur les espèces et/ou habitats que l'on peut y trouver ainsi que sur les enjeux de leur conservation.**

Pour les manifestations sportive une trame spécifique a été réalisée et est disponible sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Comment-realiser-une-evaluation>

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : [EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES](#)

Adresse : [EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES](#)  
[Etablissement Grand Travaux Enrobés](#)  
[3 Place de l'Europe](#)

Code postal et commune : [78 140 VELIZY-VILLACOUBLAY](#)

Téléphone : [06.23.23.29.99](#)

Fax :

Email : [Ronan.LEFEUVRE@eiffage.com](mailto:Ronan.LEFEUVRE@eiffage.com)

Nom du projet : [Installation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur la commune d'Etaples \(62 630\)](#)

**I/ Description du projet.**

**1/ A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?**

Liste Nationale ITEM ? [Installation classée soumise à enregistrement mais non localisée en site Natura 2000](#)

1ere liste Locale ITEM ?

2eme liste locale ITEM ?

**2/ Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Le projet est situé :

Nom de la commune : [Etaples](#)

Département : [62 630](#)

Adresse : [Boulevard Edouard Lévêque, Parc d'Activité Opalopolis](#)

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site ZPS « oiseaux », site SIC/ZSC « Habitats Faune, Flore »)	Localisation du projet tout ou partie en site/ Hors site
Estuaire de la Canche	FR3110038	ZPS	Hors site
Baie de Canche et Couloir des trois estuaires	FR3102005	ZSC	Hors site

Le projet se situe :

En site(s) Natura 2000-

Hors site(s) Natura 2000 => A quelle distance ?

A 3,5 km au Sud-Est

du site n° de site(s) : FR3110038

A 2,1 km à l'Est

du site n° de site(s) : FR3102005

Pièce à fournir :

**Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet et de ces accès sur une photocopie de carte IGN. Cf. Document n°1 page suivante.**

### **3/ Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Description de la nature du projet.*

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).*

EIFPAGE GC INFRA LINEAIRES souhaite implanter une centrale d'enrobage à chaud mobile, sur la commune d'Etaples (62), dans le cadre des travaux de revêtements des chaussées de l'autoroute A16, située à proximité.

La durée prévisionnelle d'exploitation sera de 8 mois.

L'activité au niveau du site sera la suivante : Réception des granulats par camions / Déchargement / Stockage / Chargement du poste d'enrobage/ Enrobage / Expédition de l'enrobé par camions.

Les aménagements connexes au poste d'enrobage seront des voiries, une plateforme de stockage d'hydrocarbures, des zones de stockage de granulats de différentes granulométries, des groupes électrogènes et une cabine de commande/service. Il n'y aura pas de travaux de terrassement. Aucun défrichement n'est prévu sur le site. Les installations seront montées sur le site puis démontées et évacuées à la fin de l'exploitation.

Pièce à fournir :

Si le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000, joindre **un plan de situation (de masse) détaillé** du projet faisant apparaître : la (les) constructions envisagé(s), les aménagements temporaires ou permanents du terrain, l'accès au terrain, l'accès à la (aux) construction(s), les stationnements, les zones de stockage, les remblais, déblais, les végétations existantes et supprimées, etc....

Le site ne se situe pas à l'intérieur d'un site Natura 2000. La localisation du site par rapport aux sites Natura 2000 est présentée sur le **Document n°2** page suivante.

#### **4/ Entretien / fonctionnement / rejets**

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant **sa phase d'exploitation et sa phase travaux** (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, type de rejet, lieu des rejets etc.).

Aucun rejet dans le milieu naturel (absence d'eaux usées industrielles, eaux sanitaires collectées dans une fosse étanche et éliminées par un prestataire agréé, eaux pluviales potentiellement polluées traitées par un séparateur d'hydrocarbures). Pas de risque de pollution (bitume stocké dans des cuves fermées munies de doubles enveloppes et détecteur de fuite, circuits étanches...). L'éclairage sera limité aux installations. Les émissions sonores et les rejets atmosphériques respecteront la réglementation en vigueur. Pas d'accumulation de déchets (les déchets générés par l'activité seront stockés puis éliminés selon un circuit appropriés – déchets de production réinjectés dans le process).

#### **5/ Durée et période des travaux.**

- Date envisagée de début des travaux : Mars 2022

- Durée précise des travaux : 8 mois (jours, mois, années)

Si non connue durée approximative ( jours mois années) :

- Période précise des travaux : de mars à octobre 2022 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative (saison) :

### **II/ Définition de la zone d'influence du projet :**

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Elle représente le périmètre sur lequel peut s'exercer les perturbations en phase travaux et en phase de fonctionnement du projet). Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues emprise au sol, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, pollution lumineuse, modification hydrique, baisse de niveau de nappe, de niveau d'eau...).

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Le projet est il susceptible d'engendrer*

- des rejets dans les milieux aquatiques,*
  - directement*
  - ou indirectement (ruissellement)*

- des modifications du régime hydrique (débit)
- des modifications du réseau hydraulique ( baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, marres etc, assèchement des milieux.)
- des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...)
- la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonne), des zones de stockage
- des rupture de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée)
- des poussières,
- des vibrations
- des pollutions lumineuses
- des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles( ex hydrocarbures, produits chimiques, phytosanitaires , métaux lourds etc..)
- du bruit
- d'autres incidences .....

Pièce à fournir

Après avoir coché les cases concernées, délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème

Description de(s) site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet

Le site du projet s'implantera au sein de la zone d'activités Opalopolis, sur la commune d'Etaples (62). La zone Natura 2000 la plus proche est située à 2,1 km à l'Ouest du site.

Site Natura 2000 N° et Nom	Espèces : Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence

Pièce à fournir

Lorsque les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont localisés dans la zone d'influence, fournir une cartographie superposant la zone d'influence et ces habitats et espèces.

Le projet s'implantera au sein de la zone d'activités Opalopolis, sur un site anthropisé, accueillant actuellement un dépôt de bus.

**Lorsque la zone d'influence du projet se superpose à des habitats et/ou à des périmètres où la présence d'espèce est avérée, il convient d'ores et déjà de s'interroger sur l'opportunité d'une évaluation plus approfondie.**

### III/ Incidences du projet

#### 1/ Description des incidences potentielles et Mesures d'évitement, de réduction, permettant de réduire ces incidences voire les éliminer

Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000 et de réfléchir à la mise en place de mesures conduisant à éliminer ces incidences.

#### **INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES**

Incidences touchant directement aux habitats ou aux espèces du site. On peut distinguer, celles liées à la construction même du projet ( emprise au sol du projet, voirie nouvelles, cabanes de chantier, modification du régime hydrique...) et celles liées au fonctionnement et à l'entretien du projet (pollution de l'air, du sol, de l'eau, rejets divers, modification hydrique...).

Site non localisé dans une zone Natura 2000 – Non concerné.

Le projet s'implantera au sein de la zone d'activités Opalopolis, sur un site anthropisé, accueillant actuellement un dépôt de bus. La zone Natura 2000 la plus proche est située à 2,1 km à l'Ouest du site.

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?

#### **INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :**

Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignées du projet. Elles peuvent apparaître à plus ou moins long terme. L'incidence peut être tout aussi importante qu'une incidence directe (ex : captage d'eau qui fait baisser le niveau hydrique de plans d'eau plus éloignés, bruit durant les travaux, poussière...).

Toutes les mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement :

- Implantation du site dans la zone d'activités Opalopolis,
- Gestion des eaux pluviales
- Absence d'eaux usées industrielles,
- Confinement des eaux d'extinction d'incendie,
- Rejets atmosphériques limités et conformes à la réglementation.

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?



## IV/ Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significative de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire, ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

### 1/ Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences significatives :

La zone d'étude n'est pas située dans le périmètre de protection d'une ZPS ou d'une ZSC. Le projet se situe à 2,1 km à l'Ouest de la zone Natura 2000 la plus proche, la ZSC n° FR3102005 « Baie de Canche et Couloir des trois estuaires ». Le projet s'implantera au sein de la zone d'activités Opalopolis, dans le secteur UE du PLU de la commune d'Étapes, correspondant à la zone industrielle.

~~OUI~~ : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	<i>Vélizy</i>	Signature :	
Le (date) :	<i>23/11/2021</i>		
			<b>Laurent CHIVET</b> Directeur GTE Eiffage Génie Civil

  
**EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES**  
Établissement GTE  
3-7 Place de l'Europe  
78140 Vélizy-Villacoublay  
T. 01 34 65 89 89 - F. 01 34 65 85 90  
SIRET : 317 803 443 00363



EIFFAGE GENIE CIVIL

**Pièce Jointe n°13 – Document n°1**

**Plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup>**

Extrait Géoportail

LEFAUX

FRENCQ

ETAPLES

TUBERSENT

**ETAPLES**

Site

BREXENT-  
ENOCQ

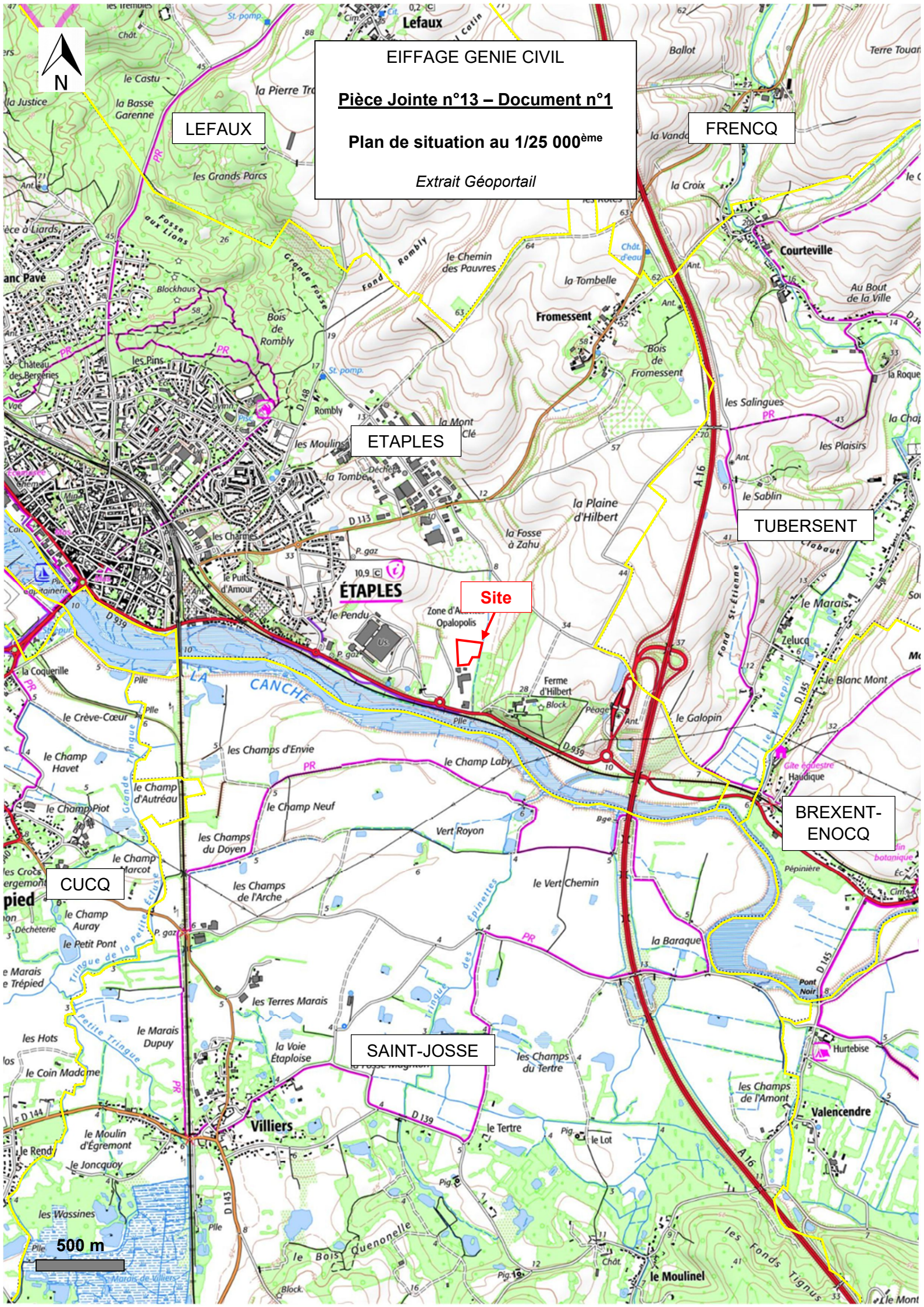
CUCQ

SAINT-JOSSE

Villiers

Valencendré

500 m







EIFFAGE GENIE CIVIL  
**Pièce Jointe n°13 – Document n°2**  
**Sites NATURA 2000**  
Extrait Géoportail

ZPS  
« Estuaire de la Canche »  
FR3110038

ZSC  
« Estuaire de la Canche, dunes picardes  
plaquées sur l'ancienne falaise, forêt  
d'Hardelot et falaise d'Equihen »  
FR3100480

ZSC  
« Baie de Canche et  
couloir des trois  
estuaires »  
FR3102005

Site

ZSC  
« Baie de Canche  
et couloir des trois  
estuaires »  
FR3102005

ZSC  
« Dunes et marais arrière-  
littoraux de la Plaine Maritime  
Picarde »  
FR3100481

ZPS  
« Dunes de  
Merlimont »  
FR3112004

ZPS  
« Marais de  
Balançon »  
FR3110083

ZSC  
« Landes, mares et bois  
acides du plateau de  
Sorris/St Josse, prairies  
alluviales et bois tourbeux en  
aval de Montreuil (62) »  
FR3100491

0 — 1000 m

